

# PRIX INTERNATIONAL DU BON USAGE DU MEDICAMENT RÈGLEMENT

(Extrait)

## CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'appel à candidatures est ouvert chaque année aux dates précisées dans le règlement publié par l'Académie nationale de Pharmacie.

La participation est libre et gratuite, réservée uniquement aux professionnels de santé et aux étudiants se destinant à l'exercice d'une profession de santé réglementée (cf. Article 5 « Recevabilité des candidatures »).

Pour toute demande d'informations complémentaires concernant l'organisation du Prix International du Bon Usage du Médicament, merci de prendre contact avec l'Académie nationale de Pharmacie, à l'adresse [info@acadpharm.org](mailto:info@acadpharm.org).

## A. Présentation générale

### Article 1 : ORGANISATEURS DU PRIX

L'Académie nationale de Pharmacie est une personne morale de droit public à statut particulier, placée sous la protection du Président de la République française. L'Académie, ayant pour mission de répondre aux questions concernant la santé publique, s'intéresse à l'ensemble des domaines relevant du médicament, des produits de santé, de la biologie, de la santé publique et de la santé environnementale.

Le Leem (« Les Entreprises du Médicament »), est l'organisation professionnelle des entreprises du médicament en France. Le Leem est au cœur des grands enjeux de santé mondiale et se veut force de propositions pour promouvoir une politique de santé axée sur les besoins des patients.

L'Académie nationale de Pharmacie et le Leem sont désignés ci-après collectivement : les « Organismes ».

### Article 2 : OBJET DU PRIX

L'Académie nationale de Pharmacie, en partenariat avec le Leem proposent la création d'un prix international pour la promotion du bon usage du médicament (ci-après dénommé le « Prix International du Bon Usage du Médicament » ou le « Prix »).

Le bon usage du médicament se définit, selon l'OMS (1985) comme : « *les patients recevant un traitement correspondant à leur besoin clinique, à des doses qui coïncident avec leurs propres besoins, pendant une période de temps adéquate et au moindre coût pour eux et la société* ».

Le respect du bon usage du médicament est un enjeu de santé publique, puisqu'un mauvais usage peut avoir des conséquences graves sur le patient, pouvant aller jusqu'au décès. Mauvais dosage, mauvaise prise, non-respect du traitement prescrit, interaction entre plusieurs médicaments... les causes d'un accident lié à un médicament sont multiples et la plupart d'entre elles pourraient être évitées.

C'est en favorisant la diffusion de comportements responsables au sein des systèmes de santé du monde entier, et en renforçant le dialogue entre les patients et les professionnels de santé que nous pourrions limiter les risques de iatrogénie médicamenteuse. Tous ensemble, il est possible d'améliorer le bon usage du médicament, et ainsi la pertinence des soins.

Le Prix International du Bon Usage du Médicament se traduit par l'organisation d'un appel à candidatures ouvert exclusivement aux professionnels de santé du monde entier disposant d'un diplôme d'Etat ou équivalent délivré par l'Etat dans lequel le professionnel de santé exerce, ainsi qu'aux étudiants se destinant à l'exercice d'une profession de santé réglementée au sein du pays dans lequel ils étudient. Chaque candidat est appelé à présenter, *via* le dossier de candidature établi par l'Académie nationale de Pharmacie, un projet achevé mettant en évidence des travaux menés aux cours de son parcours professionnel, datant de moins de 6 ans, visant à promouvoir le bon usage du médicament (ci-après dénommé le « Projet » ou les « Projets », défini(s) à l'Article 5 « Recevabilité des candidatures »).

Les Projets de candidature pour le Prix International du Bon Usage du Médicament seront dans un premier temps réceptionnés par l'Académie nationale de Pharmacie. Puis, dans un second temps, le Projet lauréat sera désigné par un Jury neutre et indépendant (ci-après dénommé le « Jury »), constitué au sein de l'Académie nationale de Pharmacie, et comprenant un membre de l'Association Bon Usage du Médicament (cf. Article 11 « Sélection »).

L'Association Bon Usage du Médicament (<https://bonusagedumedicament.com>) réunit, en France, l'ensemble des acteurs et professionnels de santé concernés par le sujet du bon usage du médicament (médecins, pharmaciens, kinésithérapeutes, infirmiers, patients, politiques, assureurs, industriels, éditeurs de logiciels...). Il s'agit d'un lieu ouvert pour analyser, échanger, proposer des solutions concrètes, et valoriser les meilleures innovations liées au bon usage du médicament. Un membre de l'Association Bon Usage du Médicament fera ainsi part de son expertise sur le sujet en participant au Jury du Prix.

La remise du Prix aura lieu en décembre à l'occasion de la séance solennelle de l'Académie nationale de Pharmacie. Une deuxième cérémonie de remise du Prix pourra avoir lieu à l'occasion de la journée du Bon

Usage, organisée par l'Association Bon Usage du Médicament, qui se tient traditionnellement au premier trimestre de chaque année.

### **Article 3 : CALENDRIER**

Voir sur le site de l'Académie nationale de Pharmacie (<https://www.acadpharm.org>) ou contacter son secrétariat : [info@acadpharm.org](mailto:info@acadpharm.org).

## **B. Modalités de participation et candidatures**

### **Article 4 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT**

Les candidats s'engagent à prendre connaissance du présent règlement préalablement à toute participation au Prix International du Bon Usage du Médicament. Leur participation et candidature audit Prix entraîne leur acceptation pleine, entière et sans réserve du présent règlement dans son intégralité.

### **Article 5 : RECEVABILITÉ DES CANDIDATURES**

5.1 La participation au Prix International du Bon Usage du Médicament est libre et gratuite.

5.2 La participation au Prix est ouverte exclusivement aux professionnels de santé du monde entier disposant d'un diplôme d'Etat ou équivalent délivré par l'Etat dans lequel le professionnel de santé exerce, ainsi qu'aux étudiants se destinant à l'exercice d'une profession de santé réglementée au sein du pays dans lequel ils étudient.

Pour plus de détail voir sur le site de l'Académie nationale de Pharmacie (<https://www.acadpharm.org>) ou contacter son secrétariat : [info@acadpharm.org](mailto:info@acadpharm.org).

### **Article 6 : COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE**

Voir sur le site de l'Académie nationale de Pharmacie (<https://www.acadpharm.org>) ou contacter son secrétariat : [info@acadpharm.org](mailto:info@acadpharm.org).

### **Article 7 : ENVOI DU DOSSIER DE CANDIDATURE**

7.1 L'envoi du dossier de candidature se fait obligatoirement et exclusivement par mail à l'adresse : [info@acadpharm.org](mailto:info@acadpharm.org).

Pour plus de détail voir sur le site de l'Académie nationale de Pharmacie (<https://www.acadpharm.org>) ou contacter son secrétariat : [info@acadpharm.org](mailto:info@acadpharm.org).

### **Article 12 : REMISE DE PRIX**

12.1 L'annonce du lauréat se fera lors d'une cérémonie de remise de prix organisée en décembre.

Le Prix donnera lieu à la remise d'un chèque d'une valeur de **3000** euros, incluant les éventuels frais de déplacement et de logement du lauréat.

*Pour plus de détail voir sur le site de l'Académie nationale de Pharmacie (<https://www.acadpharm.org>) ou contacter son secrétariat : [info@acadpharm.org](mailto:info@acadpharm.org).*